

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
10 MARS 2015, 18 H 30**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT:**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR  
LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,  
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION (RCA04 22003)**

**PRENEZ AVIS** que, à la suite de l'adoption par résolution du projet de règlement ci-dessus mentionné lors de sa séance régulière tenue le 3 février 2015, le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest tiendra une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le **10 mars 2015 à 18 h 30** à la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2<sup>ième</sup> étage).

Ce projet de règlement vise de permettre que des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation dérogent à des dispositions des règlements de zonage et de lotissement portant sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels, ainsi qu'aux dispositions du Règlement de construction.

Au cours de cette assemblée, le Maire ou un autre membre du conseil d'arrondissement expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou les organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et s'applique sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ainsi que sur le site internet et dans les bibliothèques de l'arrondissement.

Montréal, le 12 février 2015.

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement